

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231020CM118 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 13 octobre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT  
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA  
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE  
Monsieur RUFFIOT-MONNIER a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE  
Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER  
Madame PÉRIN a donné pouvoir à Monsieur FRADIN  
Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents ou excusés :

Monsieur FOULIARD, Madame PRIGENT, Monsieur OUARAB

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 27/10/2023  
Nombre de conseillers votants : 32      Publication le 27/10/2023

---

**20231020CM118 - Renouvellement de la convention pour l'organisation d'activités sportives avec les intervenants extérieurs entre la ville et l'Éducation Nationale**

Dans le cadre du dispositif « SPORT DÈS L'ÉCOLE » mis en place dans les écoles de la ville, les éducateurs sportifs de la ville (aquatiques et terrestres) interviennent auprès des classes en complément des enseignants lors de l'apprentissage de la natation et d'activités sportives diverses.

Il convient de renouveler chaque année la convention entre la ville et les services de l'Éducation Nationale.

Les responsabilités des parties ainsi que les engagements et le fonctionnement y sont précisés.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

*- d'autoriser Madame le maire à signer ladite convention avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités sportives avec les intervenants extérieurs dans les écoles.*

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Jean de Braye, le 23 octobre 2023  
Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Colette*

Colette MARTIN-CHABBERT